

SYNTHÈSE

2005 : poursuite de la baisse de l'endettement**Les comptes administratifs 2005 :
Poursuite de la hausse de
l'autofinancement**

Après une année de stabilisation, les dépenses de fonctionnement repartent globalement à la hausse en 2005 (+ 1,9 % contre + 0,1 % en 2004). Elles progressent à la fois dans la ville-centre (+ 1,4 % contre - 1,0 % en 2004) et en moyenne dans les communes périphériques (+ 2,7 % contre + 2,3 %). Les dépenses de personnel sont à la hausse (+ 2,1 %). Grâce à la gestion active de la dette et à la baisse des taux, la tendance à la diminution des intérêts versés se poursuit pour atteindre 3,0 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 10 % en 1990).

Les recettes de fonctionnement progressent globalement de 1,4 % en 2005 : elles restent stables dans la ville-centre mais augmentent de + 4,0 % en moyenne dans les communes périphériques.

Ces recettes globalement plus dynamiques que les dépenses ont entraîné une amélioration de l'autofinancement pour la troisième année consécutive dans les communes périphériques : 19,2 % contre 18,2 % en 2004. En revanche dans la ville-centre, celui-ci diminue à 18,7 % (contre 19,9 % en 2004).

Grâce à l'amélioration de leur autofinancement, la tendance à la diminution du recours à l'emprunt pour financer les nouveaux investissements se poursuit sur la période 2001-2005. Il représente globalement 33,8 % du financement des dépenses d'équipement (316 €/hab), part en baisse et ce, dans la ville-centre (31,5 % contre 37,4 % sur la période 1998-2002) comme dans la moyenne des communes périphériques (37,1 % contre 40,9 %).

Le montant de la dette peut ainsi de nouveau diminuer de 2,0 % en 2005 pour atteindre globalement 725 €/hab et 767 €/ en moyenne dans les communes périphériques. La charge de la dette est en baisse également pour atteindre 9,9 %, niveau bien inférieur à la limite généralement admise de 30 %, mais également au niveau de 17,7 % atteint en 1993.

**Fiscalité 2006 :
Mise en place de la fiscalité mixte par
Rennes Métropole**

Les contributions directes des communes enregistrent en 2006 une de leur plus faible croissance (+ 1,0 %) et ce, dans les communes périphériques (+ 1,7 %) comme dans la ville-centre (+ 0,6 %). Cette croissance modérée dans les communes périphériques s'explique en partie par la stabilisation du reversement de taxe professionnelle qui représente 38 % des contributions directes, liée à la mise en place de la fiscalité mixte. En effet, le produit fiscal de Rennes Métropole progresse de 7,1 %, dont 72 % provient du nouvel impôt ménage, le produit de TP ne progressant que de 2,2 % en 2006.

Sur l'ensemble des communes plus la communauté d'agglomération, depuis 1992, l'évolution moyenne des contributions directes (impôts ménages et reversements de TP) se monte à 5,0 % l'an dont 71,7 % liée à l'augmentation des bases et le reste à celle des taux. La taxe professionnelle est responsable de 49,0 % de la croissance des contributions directes.

Depuis la mise en place de la taxe professionnelle communautaire (TPC), Rennes Métropole perçoit la totalité de cette taxe et la reverse en partie aux communes. Ce versement s'effectue par une attribution de compensation qui garantit les ressources des communes à leur niveau de 1992 et une dotation de solidarité communautaire (DSC) qui réduit les écarts de richesse entre communes. Avec la mise en place de la fiscalité mixte en 2006, le montant de la DSC est figé au niveau de 2005.

En 2006, ce système allié aux dotations de l'Etat conduit à une réduction de 81,7 % des disparités entre communes de l'agglomération. Entre 1992 et 2006, les contributions des 8 communes les plus "pauvres" avant la mise en place de la TPC ont progressé de 240 % (dont 123 points grâce à la DSC) contre 38,9 % (dont 13 points grâce à la DSC) pour les 8 plus "riches".

La pression fiscale sur les ménages en 2006 augmente de 5,3 %. Elle s'élève à 4,32 % de leurs revenus soit une progression de 0,22 point dont 0,17 point en moyenne lié à la fiscalité mixte mise en place par Rennes Métropole (0,949 % pour la taxe d'habitation, 1,02 % pour le foncier bâti). A cette pression fiscale, s'ajoutent les augmentations de taux votées par le Conseil Général (+ 14,7 % pour la TH, + 22,9 % pour le FB) et le Conseil Régional (+ 7,6 % pour le FB).

INTRODUCTION

L'annuaire financier présente, sous forme résumée, les ratios les plus significatifs des grandes masses financières et de la structure des budgets communaux.

Pour faciliter les comparaisons, ceux-ci sont mis en rapport avec les ratios moyens des communes françaises métropolitaines appartenant à une communauté d'agglomération ou urbaine à TPU pour les strates de population comparables et avec ceux de l'ensemble de la Communauté d'agglomération de Rennes¹ ainsi que de la Communauté d'agglomération hors Rennes.

Les ratios nationaux sont ceux de 2005 dans la mesure du possible en ce qui concerne la fiscalité. Pour les comptes des communes, les ratios de 2004 sont réactualisés.

Cet annuaire étudie les comptes administratif des communes de 2001 à 2005.

En ce qui concerne la fiscalité (évolution des bases, taux et produits) c'est la période de 1990 à 2006 qui est présentée dans ce numéro.

Pour rendre compte des évolutions en niveau (en euros/habitant), la population de chaque commune a été estimée en prenant en compte les recensements complémentaires et/ou continus. Même si ces estimations comportent une part d'incertitude, elles donnent un ordre de grandeur. Une petite erreur ne changerait pas de façon significative la valeur des ratios (cf. en annexe, le tableau des recensements généraux et complémentaires).

Une autre observation doit être faite. Il faut se garder d'interprétations hâtives sur les écarts par rapport aux moyennes que l'on peut constater d'une commune à l'autre. L'étude porte simplement sur les comptes administratifs principaux ; elle ne tient pas compte des budgets annexes ni, a fortiori, des services délégués.

Un équipement donné, suivant son mode de gestion (en régie directe ou en concession par exemple) apparaîtra ou non dans le budget communal et le ratio "dépenses de fonctionnement par habitant" significatif du "service rendu" sera différent pour le même service à la population.

Enfin, pour rendre compte des mouvements réels de fonds, nous n'avons pas tenu compte des dépenses et recettes d'ordre² qui ne reflètent que de simples écritures comptables. La définition des termes et leur correspondance avec les numéros d'articles sont données dans le glossaire en annexe.

Dans l'ensemble du document, les tableaux sont présentés par ordre alphabétique des communes, tandis que c'est un classement démographique qui est utilisé dans les graphiques. Pour ces derniers, les données et les évolutions sont exprimées en euros constants (2005 pour les comptes administratifs et 2006 pour la fiscalité).

¹ Dans l'ensemble du document, par "Total Communauté d'Agglomération", il faut entendre les 37 communes de Rennes Métropole en 2005 et par "C.A. hors Rennes", les 36 communes autres que Rennes. Toutes les évolutions ont été calculées à périmètre constant. Par contre, en ce qui concerne la fiscalité, « Rennes Métropole » représente l'EPCI et donc 38 communes en 2004 et 37 communes en 2005.

Les communes de Chevaigné, Clayes, Gévézé, Partenay de Bretagne, Saint Sulpice et Le Verger ont été intégrées dans cet annuaire même si elles n'appartenaient pas au District sur la totalité de la période. De même pour Corps Nuds, Orgères et Saint Armel qui ont intégré la Communauté d'agglomération le 1er Janvier 2000 ainsi que Bourgbarré et Nouvoitou qui l'ont intégré au 1er Janvier 2004.

Pour la Commune de Noyal-Châtillon sur Seiche, les séries ont été recalculées en consolidant les comptes des deux communes de Noyal et Châtillon, ainsi que de leur SIVOM jusqu'en 1992.

Noyal sur Vilaine qui a quitté Rennes Métropole au 31/12/2004 n'a plus pris en compte dans notre analyse.

² Cependant certaines opérations d'ordre ont été utilisées : notamment les travaux en régie pour affecter ces dépenses à l'investissement, les ICNE pour rendre compte des dépenses correspondant à l'année.